

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice de l'administration et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 13 juin 2022** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à permettre l'agrandissement de l'aire de stationnement existant devant la façade de la résidence principale alors que le règlement de zonage ne permet pas de stationnement dans la façade de la résidence.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 571 689 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique est le 18, rue des Sillons à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Mme Émilie Brodeur et M. Jonathan Pichette.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 26^e jour du mois de mai 2022.

(Original signé)

Isabelle Morin
Directrice de l'administration et greffière-trésorière adjointe